



# Les examens prévention santé bucco-dentaire chez l'enfant



## Population concernée

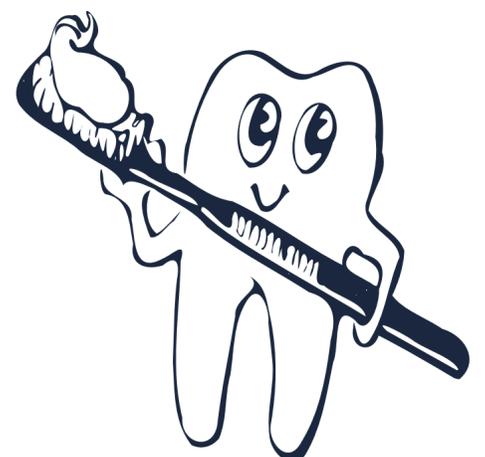
L'Assurance Maladie prend en charge **tous les 3 ans**, un **rendez-vous et des soins dentaires offerts** en cas de besoin aux enfants et aux jeunes de **3 ans à 24 ans** via le programme M'T dents.

Cette initiative est un programme de prévention mis en place par l'Assurance Maladie pour détecter au plus tôt tout problème dentaire qui, avec le temps, peuvent nécessiter des traitements lourds et coûteux.

## Les rendez-vous

Concrètement, le dentiste va :

- vérifier la santé des dents
- donner des conseils pour prendre soin de ses dents
- proposer des rendez-vous si les dents ont besoin de soins



## Les démarches

Dès qu'il sera temps de bénéficier de ce rendez-vous, vous recevrez par courrier un formulaire de la part de M'T Dents. Si vous l'avez égaré ou pas reçu, il est possible de le télécharger depuis votre espace personnel Ameli dans la rubrique "Mon espace prévention".

Vous avez ensuite 1 an pour prendre rendez-vous chez un dentiste. Passé ce délai, le rendez-vous n'est plus pris en charge par l'Assurance Maladie.

Le jour du rendez-vous, présentez vous avec votre carte vitale (ou celle de votre enfant s'il en possède une) ainsi que le formulaire M'T Dents.

Et voilà, des dents en bonne santé pour toute la famille !

## Le calendrier

